

FAQ Webinaire Pêche en ligne - Appel à projets « Eau et biodiversité » de l'AERMC - 15 mars 2024 - ARRA²

1. Questions posées à l'agence de l'eau – Julie RUFFION

En ce qui concerne les haies, avez-vous des exemples de garanties d'entretien ?

Nous n'avons pas encore de retours d'expérience à ce sujet. Cependant, vous pouvez trouver une fiche d'entretien de la jeune haie sur 10 ans qui a été produite par l'association Mission haies animatrice du pôle arbres régional sur le site de l'Observatoire de la biodiversité en Auvergne Rhône-Alpes [ici](#) (également disponible sur le site de l'agence de l'eau et dans le règlement de l'Appel à projets Eau et Biodiversité 2024).

Quand doit-être fait le suivi après le projet ?

Celui-ci doit se faire idéalement sur la durée du projet et au-delà de manière pérenne pour voir les effets des plantations, des travaux sur la durée.

A l'agence de l'eau, nous finançons l'état 0 avant le démarrage et le suivi réalisé dans la durée du projet (soit 2 ou 3 ans après l'état zéro). Au-delà, nous sortons de la durée de la convention et, à ce jour, nous ne pouvons pas financer les suivis ultérieurs.

A l'instar du référentiel de coûts pour les haies ([ici](#)), existe-t-il un référentiel de coûts pour les mares ?

Nous n'avons pas connaissance de document de référence. Une analyse statistique des dossiers reçus dans le cadre de l'AAP depuis 2017 a été effectuée par l'agence de l'eau. Pour des mares de quelques dizaines de m², le coût a été estimé entre 1 500 € et 4 000 € en ordre de grandeur.

Dans le cadre d'un marathon, que représente « une candidature » ?

Une candidature représente un dépôt de demande d'aide. Dans le cadre d'un marathon, il est possible de réaliser plusieurs candidatures comme évoqué dans les exemples théoriques ci-dessous.



Phases du Marathon de la biodiversité

Phase 1 : définition de la stratégie avec notamment la caractérisation de la trame turquoise. La stratégie devra être validée en COPIL (dont agence de l'eau).

Phase 2 : mise en œuvre des actions de restauration / création (travaux)

Exemples théoriques de calendrier étude trame turquoise et travaux

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total
Haies (km)	Définition trame turquoise	10	6	5	8	7	6	42
Mares		10	6	5	8	7	6	42

Candidature 1
Candidature 2
Candidature 3

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total
Haies (km)	Définition trame turquoise	11	6	4	7	7	42
Mares		11	6	4	7	7	42

Candidature 1
Candidature 2



Semi-marathon atteint !

Est-ce qu'une action incluse dans un contrat de rivière peut être éligible à l'appel à projets eau et biodiversité sans dépasser 80% de financements ?

Pas de soucis pour une action qui s'inclut dans un contrat de rivière ou autre type. Pour rappel le taux de financement maximal par l'agence de l'eau est de 70%. Vous pouvez aller jusqu'à 80% de financement public en sollicitant d'autres financeurs (exemple : le Département, la Région).

2. Questions posées à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain – Claire LABARTETTE

Avez-vous fait un marché pour la fourniture de vos plants ou avez-vous fait des commandes à la pépinière au fil de l'eau au fil des projets qui arrivaient ?

Au démarrage du projet, nous avons lancé un marché de travaux de plantation. Un groupement de partenaires a répondu et a remporté le marché : Terideal et les pépinières Mainaud. C'est l'entreprise Terideal, mandataire, qui se charge de se procurer les plants auprès des pépinières Mainaud. En général, deux commandes sont établies pour une saison de plantation (une commande à l'été puis une commande complémentaire en cas de besoin à la rentrée, pour l'hiver suivant).

Pour les projets de mares, les associations sont-elles celles qui ont défini le type et la surface les plus adaptés aux différents projets ?

Oui, complètement. Ce sont les associations qui, lors du montage des projets, préconisent en fonction du terrain les modalités à appliquer, en concertation avec les porteurs de projet et sous validation ultérieure des membres du Comité de Pilotage du marathon. L'entreprise par la suite réalise les travaux en fonction de cette fiche projet ou les travaux sont réalisés par les associations dans le cadre de chantiers participatifs.

Avez-vous du réaliser un dossier loi sur l'eau pour les créations de vos mares ?

Non car les surfaces choisies étaient en dessous des surfaces soumises à un dossier loi sur l'eau.

A ce jour, quel budget a été alloué par la CCPA au projet global depuis 2020 ?

Le marché de plantations a été passé pour un montant de 530 000 € HT. Le marché de création et restauration de mares a été passé pour un montant de 200 000 € HT. Ces montants ne prennent pas en compte l'accompagnement des associations.

Quel est le ratio entre projets présentés au COPIL et projets validés par le COPIL et quels sont les facteurs qui ont justifié d'écarter certains projets ?

Environ 90% des projets sont validés car les associations ne présentent pas en COPIL des projets qui seraient voués à échouer. Certains projets s'ils sont trop isolés/déconnectés des différents milieux peuvent être écartés.

La Chambre d'Agriculture travaille-t-elle à vos côtés dans ce marathon ?

Tout à fait. En matière d'animation du secteur d'agricole, nous avons réalisé des tours de plaine et des réunions locales à destination spécifique des exploitants agricoles. Pour les tours de plaine, les exploitants agricoles ont été sollicités via la Chambre d'Agriculture pour leur présenter le marathon de la biodiversité et essayer de récolter des candidatures. Pour les réunions locales, la CC Plaine de l'Ain a contacté les communes cibles (avec enjeu croisé trame turquoise et forte présence d'exploitations agricoles). La Chambre d'Agriculture a été associée à chaque fois à ces dispositifs et elle fait partie des membres du COPIL.

Des projets de mares ont-ils été écartés du fait de la réglementation ?

Oui vis-à-vis de la distance par rapport à des bâtiments.

Avez-vous intégré la possibilité d'une étanchéité naturelle avec l'apport d'argile ?

Tout à fait, c'est d'ailleurs l'orientation primaire qui a été privilégiée.

3 cas de figures ont été rencontrés :

- Le terrain contenait assez d'argile pour avoir une étanchéité naturelle (attention dans le cas de restauration de ne pas percer cette couche d'argile),*
- Le terrain n'est pas assez argileux, il y a donc choix d'apporter l'argile pour avoir une création/restauration la plus naturelle possible (attention aux soucis d'étanchéité du fait de l'absence de précipitations),*
- Le terrain n'est pas assez argileux voire pas argileux pour accueillir un apport d'argile. L'étanchéité par bâche est donc privilégiée.*

Un ordre d'idée de la différence de coût entre une mare à étanchéité naturelle et artificielle ?

Autour de 1000 € le chantier participatif pour une petite mare bâchée. Autour de 7000 € pour une mare à étanchéité à l'argile et en travaux sous prestation. Il est à noter qu'aujourd'hui encore, il manque de retours d'expérience sur les méthodes d'étanchéité et solutions pour réparer une étanchéité à l'argile. La CC Plaine de l'Ain a prévu d'établir un bilan technique et organisationnel de son marathon qui pourra servir à d'autres collectivités.

Quelle approche vis-à-vis du Végétal local dans les marchés ? Comment avez-vous intégré la végétalisation des mares bâchées ?

Le marché de plantation comprend une clause relative au label Végétal local. Les passeports phytosanitaires (origine du plant, % de Végétal local) sont demandés à la fin de la saison. La première année, la pépinière était en difficulté de nous fournir en Végétal local (report d'une saison). En ce qui concerne la végétalisation vis-à-vis des mares bâchées, la couche de végétalisation initiale (celle qui est décapée) est remise sur les bords de la mare. Il n'y a pas de végétalisation par Végétal local en bordure de mares.

Lors des créations de mares, qui effectue les déclarations préalables en mairie ?

C'est la CC Plaine de l'Ain qui fait les déclarations de travaux.

3. Questions posées à Arche Agglo – Julien DUMONT

Avec quel type de matériel creusez-vous les mares ?

Nous creusons les mares avec une mini-pelle ou une pelle de taille moyenne. Cela dépend de la taille de la mare.

Quelle est la marque des manchons de protection en carton que vous avez présenté ?

Bisodisac. C'est une entreprise familiale facilement joignable. Les livraisons se passent bien.

Concernant la réglementation des mares, le porteur du marathon s'assure que le porteur de projet a l'autorisation de la commune, appliquez-vous une autre réglementation ?

Non. Cependant il faut faire attention à la distance des habitations et la taille de la mare (amphibiens) notamment au niveau du voisinage (tapage nocturne).

Ne pas hésiter à se référer au règlement sanitaire départemental (distance de 50 m cité).

Concernant le projet hors trame turquoise, y'a-t-il eu une difficulté de dépôt auprès de l'agence de l'eau vis-à-vis du projet conjoint marathon de la biodiversité ?

Non cela n'a pas été compliqué. Le dépôt au titre du Fonds Verts s'est fait sur la plateforme Démarches simplifiées différente de la plateforme de l'agence de l'eau même si c'est cette dernière qui s'est chargée d'instruire le dossier.

L'agence de l'eau encourage à jouer la complémentarité de ces deux financements pour avoir un projet cohérent de votre territoire.

Sur les mares, des suivis scientifiques qui prennent en compte d'autres taxons que les amphibiens ont-ils été réalisés ?

Cela a été discuté en COPIL. Il a été décidé de suivre les amphibiens chaque année et un inventaire plus globale sur l'ensemble des mares en fin de marathon (odonates).

Sur les haies, nous étions partis au départ sur l'inventaire de lombrics, lépidoptères et pollinisateurs. Finalement, nous avons gardé uniquement le taux de reprise des plants.

Question posée à la CC Plaine de l'Ain et Arche Agglo : y'a-t-il eu une participation financière des porteurs de projets dans le cadre de votre marathon ?

CC Plaine de l'Ain : au niveau financier, non, les travaux sont pris en charge à 100%. Sinon les porteurs de projets réalisent la préparation du sol (ex : agriculteurs lorsqu'ils ont les outils avec le soutien technique de Mission haies) et sont responsables de l'entretien.

Arche Agglo : Mission haies nous a conseillé de faire participer un petit peu financièrement les agriculteurs (15%) pour pouvoir les engager davantage.